

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

**OREGON 2T OIL**

**N° de l'article: 4830BB**

Page 1 de 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

4830BB OREGON 2T OIL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Huile à moteurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Oregon Tool GmbH  
Rue: Lise-Meitner-Straße 4  
Lieu: D-70736 Fellbach  
Téléphone: +49 (0) 711 300 33 -312  
Téléfax: +49 (0) 711 300 33 -299

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Allemagne: +49 (0) 7161 / 802-400  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: +33 (0) 1 40 05 48 48

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient C14-16-18 alkylphénol. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Préparation contenant de l'huile minérale. Huile minérale avec extrait DMSO < 3% selon IP 346 .

#### Composants dangereux

| N° CAS       | Substance  |          |                  | Quantité      |
|--------------|--|----------|------------------|---------------|
|              | N° CE  | N° Index | N° REACH         |               |
|              | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                             |          |                  |               |
| 64742-48-9   | hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques |          |                  | 10 - < 20 %   |
|              | 918-481-9  |          | 01-2119457273-39 |               |
|              | Asp. Tox. 1; H304 EUH066   |          |                  |               |
| 1190625-94-5 | C14-16-18 alkylphénol  |          |                  | 0,1 - < 0,3 % |
|              | 931-468-2  |          | 01-2119498288-19 |               |
|              | Skin Sens. 1B, STOT RE 2; H317 H373                                      |          |                  |               |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS     | N° CE   | Substance  | Quantité    |  |
|------------|---|--|-------------|--|
|            |   |  |             |  |
|            | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA  |  |             |  |
| 64742-48-9 | 918-481-9   | hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques | 10 - < 20 % |  |
|            | par inhalation: CL50 = >4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg |  |             |  |

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

**OREGON 2T OIL**

**N° de l'article: 4830BB**

Page 2 de 8

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

**OREGON 2T OIL**

**N° de l'article: 4830BB**

Page 3 de 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter: génération/formation d'aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                     | Désignation           | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                 |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|------------|------------------------|
| 1190625-94-5               | C14-16-18 alkylphénol |                   |            |                        |
| Salarié DNEL, à long terme |                       | par inhalation    | systémique | 1,17 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, à long terme |                       | dermique          | systémique | 0,3 mg/kg p.c./jour    |

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS               | Désignation           | Valeur       |
|----------------------|-----------------------|--------------|
| 1190625-94-5         | C14-16-18 alkylphénol |              |
| Eau douce            |                       | 0,1 mg/l     |
| Eau de mer           |                       | 0,01 mg/l    |
| Sédiment d'eau douce |                       | 4266 mg/kg   |
| Sédiment marin       |                       | 422,6 mg/kg  |
| Sol                  |                       | 852,58 mg/kg |

#### Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

Z: On ne peut pas aussi exclure un risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

sang (B)

Urine (U)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

**OREGON 2T OIL**

**N° de l'article: 4830BB**

Page 4 de 8

## Contrôles techniques appropriés

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: EN ISO 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration > 480 min (Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

### Protection de la peau

Vêtement de protection.

### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / FFP3.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                        |                               |
|--|------------------------|-------------------------------|
| L'état physique:   | Liquide                |                               |
| Couleur:   | rouge                  |                               |
| Odeur:   | caractéristique        |                               |
|  |                        | <b>Testé selon la méthode</b> |
| Point de fusion/point de congélation:  | non déterminé          |                               |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé          |                               |
| Inflammabilité:  | non déterminé          |                               |
| Limite inférieure d'explosivité:   | 0,6 vol. %             |                               |
| Limite supérieure d'explosivité:   | 7 vol. %               |                               |
| Point d'éclair:  | > 80 °C                | EN ISO 2592                   |
| Température d'auto-inflammation:   | non déterminé          |                               |
| Température de décomposition:  | non déterminé          |                               |
| pH-Valeur:   | non applicable         |                               |
| Viscosité cinématique:<br>(à 40 °C)  | 56 mm <sup>2</sup> /s  | ASTM D 7042                   |
| Hydrosolubilité:   | insoluble              |                               |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  | non déterminé          |                               |
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C)   | ca. 0,5 hPa            |                               |
| Densité (à 15 °C):   | 0,86 g/cm <sup>3</sup> | DIN EN ISO 12185              |
| Densité de vapeur relative:  | non déterminé          |                               |
| Caractéristiques des particules:   | non applicable         |                               |

### 9.2. Autres informations

#### Autres caractéristiques de sécurité

|                      |               |             |
|----------------------|---------------|-------------|
| Point d'écoulement:  | <= -18 °C     | ASTM D 7346 |
| Viscosité dynamique: | non déterminé |             |
| Durée d'écoulement:  | non déterminé |             |

#### Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

**OREGON 2T OIL**

**N° de l'article: 4830BB**

Page 5 de 8

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS     | Substance   |               |       |        |        |         |
|------------|---|---------------|-------|--------|--------|---------|
|            | Voie d'exposition   | Dose          |       | Espèce | Source | Méthode |
| 64742-48-9 | hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques |               |       |        |        |         |
|            | orale   | DL50<br>mg/kg | >5000 | Rat    |        |         |
|            | cutanée   | DL50<br>mg/kg | >5000 | Lapin  |        |         |
|            | inhalation (4 h) vapeur   | CL50<br>mg/l  | >4951 | Rat    |        |         |

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Contient C14-16-18 alkylphénol. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

## OREGON 2T OIL

N° de l'article: 4830BB

Page 6 de 8

| N° CAS     | Substance   |                  |           |  |          |         |
|------------|---|------------------|-----------|--|----------|---------|
|            | Toxicité aquatique  | Dose             | [h]   [d] | Espèce                                   | Source   | Méthode |
| 64742-48-9 | hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques |                  |           |  |          |         |
|            | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50 >1000 mg/l  | 96 h      | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | OCDE 203 |         |
|            | Toxicité aiguë pour les algues  | CE50r >1000 mg/l | 72 h      | Pseudokirchneriella subcapitata          | OCDE 201 |         |
|            | Toxicité aiguë pour les crustacés   | CE50 >1000 mg/l  | 48 h      | Daphnia magna (puce d'eau géante)        | OCDE 202 |         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

## OREGON 2T OIL

N° de l'article: 4830BB

Page 7 de 8

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

NO

### **Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 75

2010/75/UE (COV):

16,8 % (144 g/l)

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
28.02.2023

**OREGON 2T OIL**

**N° de l'article: 4830BB**

Page 8 de 8

TWA (EC): Time-Weighted Average  
STEL (EC): Short Term Exposure Limit  
ATE: Acute Toxicity Estimate  
DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)  
CL50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)  
CE50: half maximal Effective Concentration  
ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate  
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|        |   |
|--------|---|
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                                     |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |
| EUH208 | Contient C14-16-18 alkylphénol. Peut produire une réaction allergique.  |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  |

## Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*